Le journal communal
de Commugny

Août 2023
004

Au sommaire de cette édition

- Quoi de neuf? Facebook
- Les services municipaux - Le service technique
- Le grand sujet - PACom
- Portrait - Au revoir Nicole!

commugnycation

Horaire d'ouverture de l'administration communale

Lundi	08:30 - 11:30
	14:00 - 17:00
Mardi	07:30 - 11:30
Mercredi	08:30 - 11:30
Jeudi	07:30 - 11:30
Vendredi	FERMÉ

Route de Coppet 10
1291 Commugny
admin@commugny.ch
022 566 67 01

Horaire de la déchetterie

Lundi	Matin FERMÉ
	14:00 - 19:00
Mardi	09:00 - 12:00
	14:00 - 18:00
Mercredi	09:00 - 12:00
	14:00 - 18:00
Jeudi	09:00 - 12:00
	14:00 - 18:00
Vendredi	Matin FERMÉ
	14:00 - 19:00
Samedi	09:00 - 18h00

Chemin des Cibles
1291 Commugny
079 521 24 06

Impressum
Responsable de l'édition :
Magali Sommer - media@commugny.ch
Crédit photos : archives communales, TCS, Claire Nicolet
Graphisme : OQIO
Ont participé à cette édition : Christian Lowe, Sylviane Wohlschlag, Floriane Decurnex Gonzalez, Mathieu Palma, Luc Wolfensberger, Catherine Weber - Paraît trois fois par an – tiré à 1250 exemplaires
Prochain numéro : décembre 2023
Retrouvez ce numéro sur www.commugny.ch, rubrique Vivre à Commugny/Commugnycation

Quoi de neuf?

La communication... et Facebook à Commugny

Facebook est devenu un outil essentiel pour la communication moderne. Plateforme dédiée à connecter les gens entre eux, il n'est pas une institution ou une grande entreprise qui ne s'affranchit de l'utilité du géant bleu aujourd'hui.

Attaché à moderniser notre communication institutionnelle, nous avons commencé par le site de la Commune, et le présent Commugnycation, désormais bien adoptés des Commugnans.

Les réseaux sociaux constituent la suite logique de notre engagement dans des canaux d'information modernes. Si Instagram plaît par la qualité de ses visuels, c'est plutôt vers l'efficacité que s'est portée notre attention. La souplesse et l'immédiateté des publications de Facebook représentent des atouts majeurs pour vous informer : texte, partage de photos, visuels spéciaux ou liens internet, autant de possibilités d'ajuster la façon de vous faire passer un avis important, une date à retenir dans votre agenda, un retour en image sur des évènements, et bien d'autres partages utiles. Loin du déclin d'audience qu'on lui prête, Facebook reste en tête devant quasiment tous les autres médias sociaux, à part peut-être chez les moins de 18 ans.

REJOIGNEZ-NOUS

Pour toutes ces raisons, nous nous employons depuis quelques mois à faire vivre notre page Facebook officielle et elle n'a de raison d'être qu'avec ses abonnés ! Nous vous encourageons à nous suivre, à nous commenter, à partager vos avis et nous informer de tout ce qui pourrait intéresser les habitants et que nous pouvons relayer. Une ligne éditoriale que nous avons souhaitée reconnaissable facilement vous permet d'identifier d'un coup d'œil ce qui concerne Commugny dans votre fil d'actualité.

ms

Nous recherchons des patrouilleurs scolaires

Chaque années, l'école de Commugny accueille environ 160 enfants âgés de 4 à 10 ans. Autant de petits pieds qui doivent rejoindre les bancs de l'école en toute sécurité ! Afin de pourvoir à cette tâche, la Commune recherche quelques patrouilleurs scolaires : leur principale mission est de s'assurer de la sécurité des enfants à différents passages piétons aux abords de l'école. Les patrouilleurs scolaires sont rémunérés par la Commune. En cas d'intérêt, merci de prendre contact avec le greffe municipal à admin@commugny.ch ou au 022 56 67 01.

Les services municipaux – Le service technique

Notre service technique est aujourd'hui composé de trois personnes : le technicien communal M. Christian Borer, l'architecte communale Mme Laura Giannelli et l'assistante administrative Mme Kelly Santos Da Costa.

En charge des activités liées à la construction sur la Commune, les tâches du service technique sont étendues à des fonctions sous-jacentes moins connues du public. En effet, c'est le service qui assure la gestion du patrimoine communal, à savoir l'entretien des bâtiments communaux, des forêts et cours d'eau, ainsi que des infrastructures routières. A cela s'ajoute les fonctions de sécurité des bâtiments et la gestion des systèmes informatiques en lien.

Du côté des citoyens, c'est pour la partie liée aux demandes de permis de construire que le service est le plus sollicité. Notre architecte Mme Giannelli est en charge de vérifier les demandes de permis de construire, et notamment leur conformité. Il lui faut pour cela une connaissance approfondie d'une large réglementation : le règlement communal et le PGA (plan général d'affectation), la LRou (Loi sur les Routes), la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire) et le RLat (règlement d'application de la LAT) notamment. Les directives pour l'efficacité énergétique ou le respect des normes incendies (AEAI) sont également primordiales. De nombreuses interactions s'ensuivent avec la Municipalité, le Canton via la CAMAC (Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire) et diverses publications officielles.

Mme Kelly Santos Da Costa apporte son soutien administratif actif dans le suivi des dossiers de constructions, notamment dans la préparation des dossiers de consultations lors de mises à l'enquête publiques. C'est elle qui assure le suivi des demandes de panneaux photos-voltaïques, ainsi que des offres pour l'entretien du patrimoine. Finalement, Mme Santos Da Costa vous répond au téléphone ou vous accueille à la réception du service technique.

Les rôles de M. Borer et Mme Giannelli dans la police des constructions les amènent aussi à effectuer des visites de chantiers, s'assurer de l'usage conforme de l'espace public ou intervenir en cas de manquement à la sécurité. En 2022 c'est environ une cinquantaine de dossiers qui ont été ainsi traités. Ce chiffre est cependant amoindri par la zone réservée appliquée à l'ensemble du territoire communal depuis 2021.

En 2022 c'est environ une cinquantaine de dossiers qui ont été ainsi traités

Le rôle de Mme Giannelli comprend aussi des tâches moins liées au quotidien, comme des projets de rénovation sur des bâtiments communaux. En effet, la gestion du patrimoine communal s'étend à l'ensemble du centre scolaire, la Maison de commune et les salles communales, les fontaines, l'éclairage public, mais aussi le cimetière et la déchetterie. En matière d'entretien, c'est M. Borer qui va établir les contacts et recevoir les différents mandataires choisis pour assurer les travaux nécessaires, soit environ une trentaine d'interventions par an. Ce maintien du patrimoine entend aussi le respect et l'application des normes de sécurité, amenées à évoluer régulièrement.

Le suivi des infrastructures routières communales se fait en collaboration entre bureaux d'ingénieurs et entreprises locales, toujours sous la supervision de notre technicien. C'est parfois avec l'OFROU (Office Fédéral des Routes) et la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des routes) qu'il faut traiter, lorsqu'il s'agit de routes cantonales traversant la Commune. De même le service technique est amené à collaborer avec le Service des eaux et des forêts, en lien avec les différents espaces du territoire communal. Le Greffe municipal et le service communication viendront en complément pour relayer les informations destinées aux riverains et à la population.

Pour autant, M. Borer n'est pas toujours sur le terrain. Parmi ses tâches administratives, on retrouve le suivi du budget annuel de son service et l'établissement de statistiques pour le Canton. La base informatisée RCB (Registre cantonal des bâtiments) est aussi sous sa responsabilité pour la Commune : création de nouveaux bâtiments, changement de numérotation ou d'affectation sont des informations essentielles au fonctionnement du Contrôle des habitants et au Canton. L'ensemble des accès aux différents bâtiments se fait via des badges sécurisés, dont M. Borer assure la gestion via un programme spécifique. Employés communaux, membres du centre scolaires et visiteurs représentent la gestion d'environ 140 badges sécurisés.

ms

Actualités

Bienvenue

L'ensemble de l'Administration communale et de la Municipalité souhaite la bienvenue à ses nouveaux collaborateurs : Daniel Das Neves, Kelly Santos Da Costa et Thalia Joss.

Suite au départ à la retraite de Mme Nicole Sereno-Régis, c'est désormais M. Mathieu Palma qui occupe la fonction de Secrétaire municipal, secondé par Daniel Das Neves comme adjoint.

Mme Kelly Santos Da Costa a rejoint les rangs du service technique en tant qu'assistante et participe à l'organisation des manifestations en soutien à la Municipale en charge Mme Floriane Decurnex Gonzalez. Finalement, notre boursière communale sera Mme Thalia Joss dès le 1er octobre, remplaçant Mme Natacha Riccio, à qui nous souhaitons plein succès pour son futur !

Départ de Mme Agnès Ansermet, Municipale

Notre municipale Mme Agnès Ansermet a pris la décision, après mûre réflexion, de démissionner de ses fonctions au 31 juillet 2023. Le fragile équilibre trouvé pour mener de front vie familiale, professionnelle et politique s'est vu chamboulé par une reprise à plein temps de son emploi. Entière dans les tâches qu'elle assume, un choix s'est imposé de fait. Elle remercie du fond du cœur ses collègues municipaux avec qui elle « a vécu de belles découvertes, des échanges fructueux, de séances de travail intenses et des moments festifs ». Elle espère que l'Elan dynamique perdurera encore longtemps ! Ses remerciements chaleureux vont aussi à l'ensemble du personnel de la Commune pour l'excellente collaboration entretenue dès son arrivée.

Rappel aux règlements

Utilisation des espaces de stationnement

La Commune dispose de plusieurs espaces de stationnement dans le village et un au stand de tir, chacun d'entre eux est destiné à un usage précis. Nous rappelons que le parking de la Maison de Commune est limité à l'usage exclusif des visiteurs du bâtiment administratif et des employés communaux. La dépose des enfants à l'école doit se faire uniquement par le parking adjacent.

L'espace situé devant la grande salle communale n'est pas destiné à un usage public et le stationnement y est interdit. Les utilisateurs de la salle sont invités systématiquement à se garer sur le parking de l'autre côté de la route.

Finalement, plus de 50 places publiques sont à disposition, réparties entre la Vy-des-Mores , le chemin de la Fontaine et le parking public sis à côté de l'école. Ce dernier comprend deux places réservées aux détenteurs du macarons handicapés. Le temps de stationnement est limité à 4h (avec usage du disque) du lundi au vendredi entre 7h et 19h. L'ensemble des parkings a été mis à ban et la Commune est autorisée à verbaliser les contrevenants. Les usagers réguliers qui souhaitent des informations sur le parking de la gare sont priés de contacter la Commune de Coppet à ce sujet.

ms

Le Conseil communal

Le Conseil communal travaille pour vous !

Ce que nous avons fait durant l'année de législature écoulée

- Validation du règlement communal sur la naturalisation et de la convention relative à la déchetterie intercommunale.
- Approbation des crédits pour l'entretien du patrimoine et des routes.
- Acceptation du lancement de l'étude d'un projet de fusion des communes de Terre Sainte.
- Approbation du point d'impôt, du rapport de gestion des affaires communales, du budget et des comptes.

Comment nous travaillons

Les membres des Commissions qui se penchent sur chaque préavis municipal analysent les demandes et livrent un rapport détaillé sur le projet présenté, ce qui permet ensuite un débat durant la séance du Conseil, qui peut parfois être vif.

Les membres des Délégations suivent au plus près les propositions des instances intercommunales (SITSE, APEJ, etc.) et se prononcent sur les sujets qui concernent l'ensemble des communes concernées.

Les projets importants dont nous nous occuperons dès la rentrée :

- Le suivi de l'étude du projet de fusion des communes de Terre Sainte
- L'arrêté d'imposition & le budget

Le Conseil communal se renouvelle

Suite aux démissions et départs des Conseiller·ères de la commune, de nouveaux membres assument leur fonction. La liste des viennent-ensuite étant épuisée, une élection aura probablement lieu au printemps prochain. La Présidence du Conseil invite chacun à s'engager.

Pour en savoir plus

Afin de vous faire une idée des thèmes abordés et de l'ambiance des débats, nous vous rappelons que toutes les informations sont sur www.commugny.ch (onglet Autorités / Conseil communal) et que les séances du Conseil sont publiques !

Votations / élections

Pour que votre vote soit valable, pensez à :

- ***Signer** la carte d'électeur*
- *Y apposer votre **date de naissance** (pas la date du scrutin)*
- *Placer la carte **en dehors de l'enveloppe** de vote jaune (qui contient uniquement les bulletins de vote)*

Attention : la dernière levée est à 11 heures (et non pas midi) !

Séance du 28 juin 2023

1

Préavis municipal 03/2023 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'497'200.00 TTC pour financer le réaménagement de la Vy-des-Mores – modération du trafic – mobilité douce
Le préavis municipal est approuvé par 25 voix pour, 12 voix contre et 0 abstention

2

Préavis municipal 06/2023 concernant les comptes et la gestion 2022
Le préavis municipal est approuvé à l'unanimité.

lw / cw

C’est arrivé à Commugny

Sortie des aînés

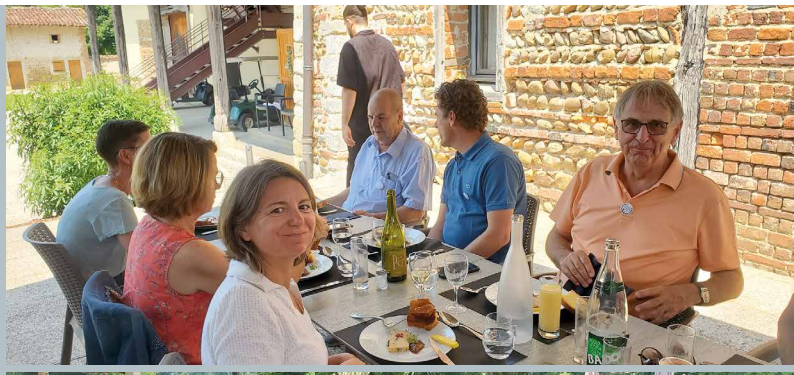

Pèlerins de st-jacques

Chenille bleue

L'aménagement du territoire ne s'arrête plus aux frontières communales

Il est naturel de penser que le territoire communal et son avenir serait façonné et décidé par ses habitants. Ce n'est en réalité plus le cas en raison de la multiplication des lois et dispositions d'aménagement fédérales, cantonales et régionales.

Vous pourrez découvrir dans ce numéro du Commugnycation tous les aspects de la révision du plan d'affectation communal. Vous apprendrez quels sont les grands principes de cette révision et les prochaines étapes d'un processus qui va dicter l'avenir de notre village, de son développement et de son territoire. Notre Commune devra se conformer à des principes de développement non plus uniquement communaux, mais régionaux et suprarégionaux, tout en tentant de conserver ses caractéristiques actuelles dans ce développement globalisé. Cet exercice est complexe car il touche a de nombreux aspects de la vie de ses habitants, de leurs souvenirs d'enfance et leur qualité de vie.

Fini l'époque des négociations dans le carnotzet autour d'un verre. Fini aussi les décisions de bon sens qui pouvaient sortir tout le monde d'une impasse. La nouvelle donne de l'aménagement du territoire est décidée à Berne et Lausanne. La mission de vos autorités locales est maintenant de préserver l'âme de notre village, ses caractères particuliers, ses cheminements, tout en appliquant les lois supérieures.

Le grand sujet

PACom : Première étape de la révision du plan d'affectation communal

Révision du plan d'affectation communal

Le 3 mars 2013, la Suisse s'est prononcée en faveur de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Une décision qui oblige Commugny, comme bien d'autres communes suisses et vaudoises, à modifier son plan d'affectation.

Mise à l'enquête publique

Du 26 août au 23 septembre 2023

Première étape du plan d'affectation communal

Selon la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC), la Commune de Commugny soumet la révision du plan d'affectation à l'enquête publique pendant 30 jours. La population est invitée à prendre connaissance du dossier auprès du greffe municipal durant les horaires d'ouverture de l'administration communale. Il est aussi possible de télécharger les documents sur le site Web de la commune. Les habitant·e·s qui souhaitent s'opposer entièrement ou partiellement aux mesures envisagées peuvent se manifester par écrit jusqu'au dernier jour de la consultation.

Le sol est une ressource rare et convoitée dans notre pays qui doit être partagé équitablement entre toutes ses vocations : habitat, agriculture, loisirs, forêts etc. Les autorités fédérales ont procédé, en 2012 puis en 2018, à de profondes révisions de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC), l'objectif étant de protéger les qualités paysagères et les surfaces cultivables. Les textes énoncent un grand principe au niveau national : les localités doivent se développer vers l'intérieur par une bonne exploitation du milieu déjà construit, le remplissage des interstices creux ou la réhabilitation de friches industrielles.

Pays et Canton

La mise en œuvre de cette stratégie nationale repose d'abord sur des plans directeurs cantonaux. Le projet vaudois comporte plus de 400 pages de concepts et de mesures. Il privilégie l'échelle de l'agglomération, autre grande vision de la Confédération, pour concentrer les habitats et accroître en parallèle la qualité de vie par des infrastructures durables, des prestations de proximité ou des réseaux de mobilité à haute capacité.

Du Canton à la Commune

Vient ensuite le rôle des localités. **Leur marge de manœuvre, comme derniers acteurs du processus, est très limitée**. Elles ont l'obligation d'établir, sous la supervision de l'État, un plan d'affectation qui fixe les possibilités de construction ou d'activités pour chaque parcelle publique et privée. Le plan d'affectation de Commugny, dont la dernière révision date de 1981, présente selon les services cantonaux, des réserves à bâtir **fortement excédentaires**. La loi impose ainsi à notre Commune de mettre notre plan d'affectation en conformité pour réduire ces réserves.

6 buts majeurs voulus par la Confédération et le Canton

Densifier vers l'intérieur

Le développement du milieu construit doit se faire au cœur des villes et des villages, en accueillant plus de population et d'emplois sur la même surface.

Favoriser les espaces verts

Les centres urbains doivent intégrer des surfaces vertes pour lutter contre les îlots de chaleur et favoriser la biodiversité dans le milieu bâti.

Prévoir les équipements publics

L'implantation des équipements publics d'importance cantonale doit être répartie sur l'ensemble du territoire selon le principe des centres régionaux et locaux.

Maintenir les activités

Les projets de densification doivent favoriser les zones mixant des logements et des activités économiques, afin de préserver la vitalité des centres urbains.

Gérer les mobilités

Les zones à densifier doivent se trouver à proximité des transports en commun, afin de limiter l'utilisation des véhicules individuels et l'engorgement du trafic.

Protéger le patrimoine

Les paysages et le patrimoine culturel de notre canton ne doivent pas être figés, mais développés avec inventivité sans pour autant se trouver dénaturés.

Dossier

Les trois volets de la révision

Le plan d'affectation est un épais dossier comportant différentes cartes du territoire, un règlement d'application et un rapport explicatif à destination des autorités.

Le plan d'affectation lui-même indique visuellement par des codes couleur les usages du territoire communal en lien avec les visées fédérales et cantonales. Il peut s'agir, par exemple, de secteurs constructibles, de vignes, de zones agricoles ou de superficies réservées aux futures infrastructures publiques. Les vocations des parcelles sont ainsi définies et figées pour quinze ans au moins.

Le règlement du plan d'affectation détaille les différentes recommandations et contraintes visant à harmoniser le tissu bâti, à protéger le patrimoine paysager ou culturel.

Le dossier comprend encore un rapport destiné aux autorités cantonales, dont la vocation est purement informative. Il est établi conformément à l'article 47 de l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (OAT) et présente les éléments justificatifs de la révision engagée.

Cadre légal

Les lois, les plans et les quotas

Comprendre les limites de croissance de la population :

Le plan directeur cantonal impose des limites de croissance de la population dans les différentes régions vaudoises. Pour Commugny, la progression maximale de la population est fixée à 0,75 % par an. D'ici à 2036, l'augmentation ne devrait donc pas dépasser **258 habitants supplémentaires**. Sur ce territoire, la capacité d'accueil actuelle des zones à bâtir dépasse très largement ce plafond. C'est la raison pour laquelle certaines des surfaces jusqu'ici constructibles ont été déclassées dans le nouveau plan d'affectation, comme l'impose la LAT. Malheureusement, nous payons aujourd'hui une politique de déclassement trop généreuse lors de la dernière révision du plan en 1981.

Croissance maximale de la population :

0,75 % / an

Soit 258 habitants supplémentaires d'ici 2036

Cadre fédéral et cantonal

Loi fédérale sur l'aménagement du territoire

La loi sur l'aménagement du territoire (LAT) réglemente le développement territorial en Suisse. Elle vise l'utilisation mesurée du sol et l'occupation rationnelle du territoire. Les modalités de sa mise en œuvre sont détaillées dans une ordonnance d'application, l'OAT.

Plan directeur cantonal vaudois

Le plan directeur cantonal applique les principes de la LAT dans le Canton de Vaud. Il encadre les politiques sectorielles qui ont une incidence sur le territoire comme le logement, la protection des paysages, la mobilité ou le développement des places de travail.

Séances publiques

Afin de pouvoir répondre aux questions du public sur le contenu du Plan d'affectation communal mis à l'enquête publique, la Municipalité organise deux séances sous forme de permanence, sans rendez-vous. La Municipalité ainsi que notre mandataire, le Bureau Plarel, seront présents et pourront répondre à vos questions :

Foyer de la Salle de Gym de Commugny

Mardi 5 septembre – 20h - 22h
Mercredi 13 septembre – 18h - 20h

Cinq mesures phares

Redimensionnement des zones à bâtir

C'est l'objectif principal de cette révision imposée par la Confédération et le Canton. Comme dans beaucoup d'autres communes, les zones à bâtir de Commugny dépassaient le potentiel de croissance de la population. Certaines parcelles constructibles ont donc été transformées en territoire agricole et viticole, d'autres en zone de verdure.

Calibrage des secteurs d'utilité publique

Les zones affectées à des infrastructures publiques ont été adaptées aux besoins actuels et aux projets de la Commune, comme la possible création d'une école sur la parcelle du Bornalet-Sud.

Environnement et patrimoine

Le nouveau plan d'affectation introduit de nombreuses dispositions à caractère environnemental, comme un indice de surface verte, des espaces réservés aux eaux ou des zones de danger naturel. Il prévoit aussi la protection et la valorisation du patrimoine culturel.

Construction aux abords des routes

Les limites des constructions aux abords des routes ont été adaptées à la planification et au réseau actuel. Ces révisions sont étroitement encadrées par la loi cantonale sur les routes (LRou).

Délimitation de l'aire forestière

Le nouveau plan d'affectation redessine les limites des forêts qui ont largement évolué depuis les années 80. Une actualisation particulièrement importante aux frontières des zones à bâtir, puisqu'on ne peut rien construire à moins de 10 m des lisières.

Déclassement et restrictions

Un impact maîtrisé sur les parcelles privées

Les contraintes exercées sur le territoire par les lois et les plans directeurs entraîneront malheureusement des interdictions ou des restrictions de construire sur certaines parcelles.

La législation fédérale et cantonale impose à Commugny de redimensionner les réserves à bâtir. Cette approche vise à protéger le territoire contre l'urbanisation incontrôlée qui morcelle les terres agricoles et les environnements naturels.

Certaines parcelles aujourd'hui constructibles, mais heureusement pas toutes, vont voir leur capacité constructive diminuer. Deux scénarios peuvent se présenter pour les propriétaires concernés.

Déclassement total ou partiel : Première situation, le déclassement.

Malgré les négociations de la Municipalité avec le Canton, certains terrains vont tout de même devoir être dézonés. Le déclassement est total quand une parcelle devient inconstructible sur toute sa surface. Il peut arriver qu'un emplacement soit réaffecté en zone agricole ou viticole alors qu'un bâtiment y existe déjà.

Modification des droits à bâtir : Deuxième scénario, la modification.

La parcelle demeure en zone à bâtir, mais les droits y sont revus. Pour la plus grande partie des terrains concernés par cette révision, les nouvelles règles sont plus restrictives.

Les possibles voies de recours

Durant l'enquête publique, la population peut adresser par courrier au Greffe municipal des oppositions portant sur le plan dans son ensemble ou sur la réaffectation d'une parcelle en particulier. Des séances de conciliation individuelles seront organisées par la Municipalité au courant de l'automne. Elles viseront à constituer des rapports argumentés destinés au Conseil communal. Le législatif disposera d'un délai de 24 mois pour examiner les oppositions et valider le plan. Si les élu·e·s avalisent la révision, le dossier sera alors soumis au Canton, au plus tard en 2025, pour approbation formelle. La décision cantonale ouvrira deux voies de droit : un référendum communal contre l'entier du plan ou un recours auprès du Tribunal cantonal pour contester la levée d'une opposition.

Étapes

Près de dix ans auront séparé l'adoption de la LAT et la possible entrée en vigueur, en 2024-2025, du nouveau plan d'affectation.

2014	Entrée en vigueur des révisions de la LAT.
2017 2018	Sur demande du Canton, établissement d'un bilan des réserves à bâtir. Le territoire de Commugny est identifié comme largement surdimensionné.
2019	Établissement de la vision communale du développement attendu sur les 15 à 25 prochaines années.
2019 2022	Révision du plan d'affectation en coordination avec les services cantonaux.
2023	Mise à l'enquête publique.
2023	Examen des oppositions et séances de conciliation.
2024	Transmission au Conseil communal pour adoption.
2024 2025	Transmission du dossier au Canton pour approbation. Ouverture des voies de recours ou de référendum.

Youtube :
« Loi sur l'aménagement du territoire: les nouveaux enjeux »

Portrait

35 ans de service

Au revoir Nicole !

Nicole, beaucoup de Commungnans te connaissent. Pour ceux dont ça n'est pas le cas, dis-nous quelques mots sur toi….
Je suis née et j'ai grandi à Genève, et je travaillais chez un parfumeur à Vernier. Après avoir rencontré Alain en 1979, je suis venue à Commugny deux ans plus tard, et nous nous sommes mariés en 1987. Nous avons eu deux enfants, Laurence et Loïc. Nous habitons la Commune depuis plus de 40 ans.

35 ans de carrière à l'administration communale, raconte-nous comment cela a commencé ?
Je n'y ai pas travaillé dès mon installation à Commugny. J'avais bien postulé pour remplacer la secrétaire municipale, mais je n'étais pas encore mariée et le Syndic de l'époque trouvait ça problématique (rires !). Finalement, j'ai participé à une fête du village où j'ai apporté mon aide. Entre temps le poste de préposée au Contrôle des habitants s'était libéré et c'est le municipal M. Claude Decurnex qui m'a contactée : il m'avait vu à la fête et avait trouvé que j'étais une bosseuse. Reçue par la Municipalité ils m'ont confirmé leur intérêt, et voilà, l'aventure commençait, c'était le printemps 1987.

Qu'est-ce qui t'a motivée à rester engagée et loyale durant une si longue carrière ?
Travailler dans une commune offre une diversité de tâches incroyable, on n'a ni le temps de s'ennuyer ni le temps de se lasser. Sans compter qu'à travers les années les procédures n'ont jamais cessé d'évoluer, et nous avec. On est obligé de garder de l'intérêt pour ce qu'on fait, sinon on est dépassé. J'ai également changé de fonction durant ce laps de temps ! Sur le plan humain aussi le changement se fait sentir à chaque nouvelle législature. Les personnalités se renouvellent, les habitudes changent. Il y a des personnes que j'ai regretté plus que d'autres, mais je suis d'une nature à aller de l'avant, alors je me suis toujours adaptée.

« …mais je n'étais pas encore mariée et le Syndic de l'époque trouvait ça problématique (rires !) »

Tu as traversé différentes fonctions, quels ont été les plus gros défis auxquels tu as dû faire face ?
A l'époque les rôles n'étaient pas autant sectorisés qu'aujourd'hui, il fallait savoir un peu tout faire, être multitâche comme on dit aujourd'hui. Je devais savoir traiter les dossiers du contrôle des habitants, des assurances sociales ou même du service technique ! En parallèle de ces évolutions, les différents systèmes informatiques cantonaux faisaient leur apparition, et il fallait rester à jour, c'était nouveau pour tout le monde. Mais le plus gros défi a été de réussir la formation de Cadre en administration communale en 2012. Deux ans de formation intensive en parallèle de mes fonctions. Heureusement mes enfants avaient déjà un peu grandi, car en plus de mes fonctions de secrétaire municipale je devais y consacrer des week-ends régulièrement pendant deux ans.

Quelle est ta plus grande fierté par rapport à cette longue carrière à Commugny ?
C'est une question difficile ! Je n'ai jamais réfléchi à ma carrière en termes de fierté. En revanche, je peux peut-être souligner qu'à travers toutes ces années à côtoyer de nombreuses personnes, élus ou habitants, j'ai toujours entretenu de bons contacts avec tous…et pourtant il fallait parfois savoir faire preuve de beaucoup de diplomatie.

35 ans de service, ça ne se traverse pas sans une anecdote à raconter...
En 2004, la maison de Commune a connu ses premiers travaux de réhabilitation, et toute la bâtisse subissait d'importantes transformations. A ce moment-là j'étais secrétaire municipale et c'était Françoise Aeschlimann qui était au Contrôle des habitants. Nous étions confinées dans un tout petit bureau au rez-de-chaussée, soumis au bruit constant et à la poussière huit heures par jour. Un jour, Denis Hermanjat qui était Syndic à l'époque, et venu me demander une petite correction sur une lettre, et j'ai fondu en larmes, éprouvée par les conditions de travail inhabituelles. Le lendemain, Denis m'a dispensé de travail, et m'a emmené faire les magasins pour me changer les idées et me réconforter !

Le futur maintenant : quels sont tes projets ?
Prendre le temps de faire un peu plus ce que j'ai toujours aimé...la randonnée en fait partie, et la lecture aussi. J'ai commencé à voyager un peu tardivement, et je compte bien ajouter quelques destinations à mes souvenirs, comme aller revoir les lions en Afrique ! Mon mari a toujours son voilier sur le lac aussi, et nous en profiterons pour naviguer à nouveau un peu. Et puis nous avons deux enfants, peut-être que des petits-enfants viendront nous occuper dans les années qui viennent !

Quel message souhaites-tu laisser derrière toi, à tes collègues et aux Commungnans ?
A mes collègues d'abord, je ne peux que leur souhaiter d'avoir autant de plaisir à travailler à la Commune que j'en ai eu ! Et aux Commungnans, je suis heureuse d'avoir rencontré et côtoyé toutes ces personnes qui m'ont fait confiance pendant si longtemps ! Une page se tourne, mais elle est pleine de beaux souvenirs.

C’est arrivé à Commugny

Agenda

Théâtre de Terre Sainte : Lionel, Le magicien du 27 au 29 septembre
Tout va bien se passer ! du 11 au 13 octobre
Adieu Monsieur Haffmann du 8 au 10 novembre
Conseil communal : 4 octobre, 15 novembre et 13 décembre
Le Bicyclologue : 15 septembre, 17 novembre et 15 décembre de 15h30 à 18h30

N'oubliez pas de consulter notre site www.commugny.ch rubrique Agenda.

Vous organisez une manifestation sur Commugny et vous souhaitez la voir apparaître dans l'agenda communal ? Envoyez-nous l'information sur media@commugny.ch

Commugny pratique

Comment joindre les membres du Conseil communal?

Pour tout contact, question ou remarque, avec les membres du Conseil communal, nous vous remercions de bien vouloir contacter la secrétaire, par courriel à : secretaire.conseil@commugny.ch

Où trouver les commissions et membres du Conseil communal?

Sur www.commugny.ch dans l'onglet « Autorités » puis « Conseil communal », vous trouverez les membres du Conseil, les convocations, la liste des commissions, les préavis et PV, les comptes et budget ainsi que les rapports de gestion.

A noter

Les séances du Conseil communal sont toujours publiques.
Vous pouvez y assister librement depuis la galerie de la salle Genoud.

L'info utile

Défibrillateur

En cas de nécessité, la Commune possède un défibrillateur AED (Automatic External Defibrillator) à disposition librement 24h sur 24. Ce dernier est situé sous l'avant-toit de la salle communale (Route de Coppet 3). Il est signalé par un panneau dédié. Il s'agit d'un appareil dont la manipulation ne nécessite aucune connaissance spécifique, l'appareil vous guide pas à pas. Vous trouverez toutefois des informations sur son utilisation sur www.aed.ch et une carte recensant tous les appareils à disposition du public sur https://defikarte.ch. Les cours de premiers secours préparent à faire face et à manipuler ces appareils. Vous trouverez des informations à ce sujet sur www.firstmed.ch